



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Capacités d'accueil des filières santé de l'Université de Reims

Question écrite n° 40357

Texte de la question

Mme Aina Kuric attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les capacités d'accueil des filières santé de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA). Le collectif Pass/Las Reims a fait part à Mme la députée de ses inquiétudes quant aux conclusions du rapport de l'ONDPS faisant suite à la conférence nationale du 26 mars 2021, ainsi qu'aux annonces relatives aux augmentations de places sur les filières santé de l'URCA. En effet, il est fait état d'une inadéquation entre l'offre de soins en Champagne-Ardenne, le nombre de places en capacité d'accueil pour l'URCA et les objectifs nationaux 2021-2025 exposés dans le rapport ONDPS. Si ces objectifs fixent une augmentation de 24 % de places pour la filière médecine par rapport au *numerus clausus* principal sur la période de référence 2016-2020 (soit 254 places par an), ce sont 226 places par an qui sont évoquées au sein du rapport ONDPS. Outre les conclusions du rapport ONDPS, il en va de la cohérence de ces nouvelles capacités d'accueil avec l'exposé des motifs de la loi du 24 juillet 2019, dont l'esprit repose principalement sur la prise en considération des besoins du système de santé tant bien au niveau national que territorial, en particulier en cette année de transition de la réforme R1C. Elle souhaiterait à ces titres savoir s'il est possible d'ouvrir une réflexion quant à cette déconnexion entre l'offre de formation de l'URCA et les besoins spécifiques pour l'année de transition de la réforme R1C ; cela permettrait de tendre vers un plus juste équilibre entre ces besoins et l'offre de formation et ainsi permettre une réelle efficacité à cette transition.

Données clés

Auteur : [Mme Aina Kuric](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40357

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5955

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)